

HÔTEL DE VILLE

Service Enseignement  
N° tél : 01.69.49.77.88  
N/Réf : NDA/MV/NL C

**DECISION N° 2010/13**

**OBJET : Occupation de la salle « Dojo » du bâtiment GEEP de l'école élémentaire Victor Hugo pour l'association « Le petit citoyen en éveil ».**

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 28 et 30,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du conseil municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

VU la demande d'occupation de la salle « Dojo » du bâtiment GEEP de l'école élémentaire Victor Hugo par l'association « Le petit citoyen en éveil », sise 1 Place Hélène Boucher à Yverres,

CONSIDERANT les activités ludiques et pédagogiques de ladite association en faveur des enfants âgés de 6 à 10 ans,

CONSIDERANT le soutien qu'entend apporter la Commune à cette association,

**DECIDE**

DE METTRE à la disposition de l'association « Le petit citoyen en éveil » la salle « Dojo » du bâtiment GEEP de l'école élémentaire Victor Hugo, sise Rue Jean Bouin, les mercredis après-midis de 14h00 à 17h30.

66 Rue Jean Bouin  
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00  
Fax : 01 69 48 63 98



D'APPROUVER la convention fixant les modalités de la mise à disposition de la salle « Dojo » conclue entre la Ville et l'Association pour une durée d'un an renouvelable.

Fait à Yerres, le 3 février 2010.



Le Député-Maire

Nicolas DUFONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

Faint, illegible text or markings in the bottom right corner of the page.